

Meurthe-et-Moselle

Villerupt serait-elle devenue « la banlieue du Luxembourg ? » Oui, selon le maire

À Villerupt, on n'est pas contre le développement du Grand-Duché du Luxembourg, et celui du nombre de travailleurs frontaliers. Mais on aimerait avoir les moyens de l'accompagner. Sous peine de fractures futures. Immobilier, travaux, éducation, emplois, services municipaux, stationnement et circulation : le point avec le maire Pierrick Spizak.

C'est l'un des sites de Villerupt qui symbolise le mieux l'évolution de la ville en lien avec sa proximité avec le Luxembourg. L'ancien lycée professionnel Henri-Wallon, fermé il y a une dizaine d'années, a été vendu par la municipalité pour 550 000 € à un privé. Parce que la Ville n'a pas les moyens du désamiantage, de la démolition, et de la reconstruction de logements, mais aussi de l'aménagement à l'intérieur des futurs bâtiments d'un périscolaire redimensionné.

Pierrick Spizak veut une rétrocession fiscale

Budget contraint, forte pression immobilière ou encore nécessité de développement des équipements publics : l'ombre du Luxembourg plane sur ce dossier et sur la troisième com-

mune de Lorraine derrière Thionville et Metz en nombre de frontaliers avec 3 420 personnes. « Loin de nous l'idée de pointer du doigt celles et ceux qui travaillent au Grand-Duché. Mais tout le monde est bien obligé de reconnaître l'impact de ce phénomène sur nous, les communes frontalières », explique Pierrick Spizak. Le maire communiste de Villerupt, qui réclame donc comme son prédécesseur la mise en place d'une rétrocession fiscale, entre dans le détail, chiffres à l'appui : « Parce qu'ils n'arrivent plus à se loger au Luxembourg en raison des prix de l'immobilier, des milliers de personnes s'installent ici. On va ainsi passer de 10 000 à 15 000 habitants dans les années à venir. Dans le même temps, on voit que le prix au mètre carré est passé de 2 500 € à 4 000 € ici. Au niveau du locatif, on est à 17,80 € le mètre carré. On est plus chers que la plupart des villes de Lorraine, comme Metz. »

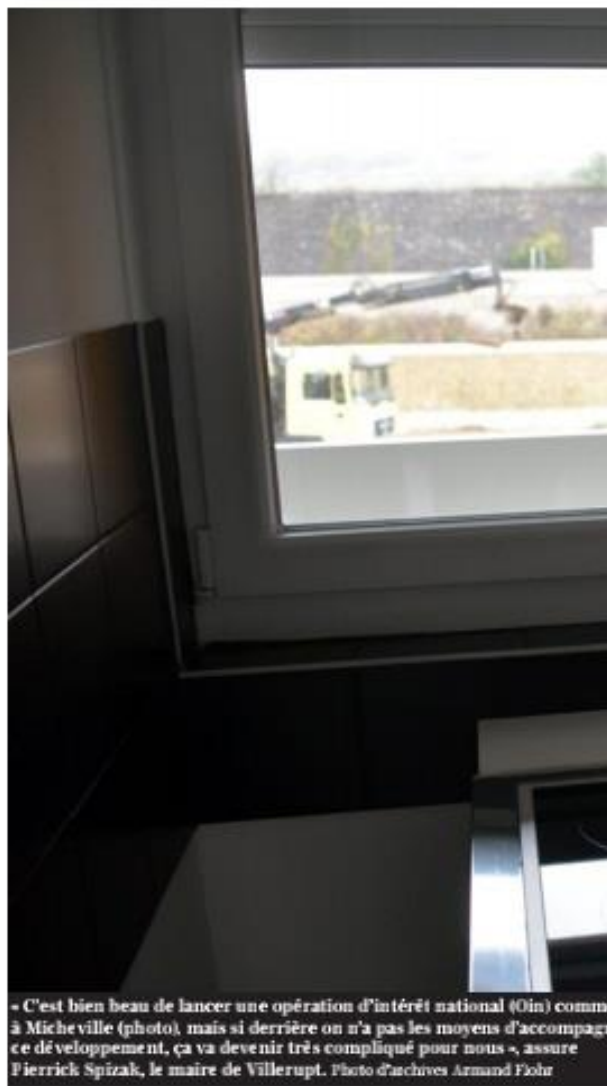
Des besoins accrus

L'arrivée massive d'habitants s'accompagne de besoins accrus. « Le collège, avec plus de huit cents élèves, est presque surpeuplé. On va devoir consi-

truire un grand groupe scolaire à Micheville. On recalibre le périscolaire », précise le maire de Villerupt. « On doit agrandir les vestiaires des clubs sportifs qui accueillent de plus en plus de licenciés. On envisage de faire grossir nos services municipaux comme les espaces verts et la voirie. Mais multiplier par deux le service espaces verts, cela doit se traduire par l'embauche de six agents en plus. Or, c'est compliqué financièrement, et c'est aussi très difficile de recruter pour nous les collectivités, car les gens préfèrent gagner davantage au Luxembourg en faisant le même métier. »

Les constats

Les conséquences de la proximité de ce voisin « boulimique » se ressentent également au niveau du stationnement ou de la circulation : « Les jours de marché ou de pointe, on est entre 10 000 et 15 000 véhicules. On n'arrive plus à suivre. On fait comment pour financer tout ça ? On augmente les impôts ? Alors se pose la question qui fiche : « Est-ce qu'on est devenu la banlieue du Luxembourg ? On en est le premier cercle, oui. » Des problèmes de riches ? « Si c'était que ça, ça irait. Mais



« C'est bien beau de lancer une opération d'intérêt national (Oin) comme à Micheville (photo), mais si derrière on n'a pas les moyens d'accompagner ce développement, ça va devenir très compliqué pour nous », assure Pierrick Spizak, le maire de Villerupt. Photo d'archives Armand Fohr

cette évolution s'accompagne aussi du creusement des inégalités sur notre territoire, avec plus de 22 % de personnes vi-

vant sous le seuil de pauvreté, et qui n'arrivent plus à se loger en raison des prix... »
■ Sébastien Bonetti

Meurthe-et-Moselle : Martine Étienne, une députée dans la bagarre

Les initiatives pour demander la rétrocession fiscale, ou « compensation financière », au Luxembourg, se multiplient. La députée LFI-Nupes de la troisième circonscription de Meurthe-et-Moselle, la Longovicienne Martine Étienne, vient de mettre sur pied un collectif d'élus. Environ 120 députés, maires, adjoints, conseillers municipaux ou départementaux ont répondu positivement à cette sollicitation, « de tous bords politiques à droite comme à gauche. »

Quels objectifs avez-vous ?
Martine Étienne : « On aimerait réunir tout le monde, après les élections européennes, pour une grande rencontre sur cette question. Le but sera de pouvoir s'appuyer sur cette force collective pour inciter le gouvernement français à demander au Luxembourg une compensation financière, comme il existe déjà ailleurs. Et que ce soit à l'ordre du jour de la prochaine conférence intergouvernementale France-Luxembourg de cet été. J'ai déjà déposé une proposition



M. Étienne évoque « l'impact de l'essor du Luxembourg sur les villes lorraines ». Photo S. B.

de résolution, qui se trouve sur le bureau de tous les députés, mais pour l'instant ça n'a pas de suite. »

Quelle est l'urgence ?

« Le développement du Luxembourg a un impact considérable sur les communes lorraines : état des routes, augmentation du prix de l'immobilier ici, ferroviaire ou services insuffisants, recrutements devenus très difficiles dans les hôpitaux, les collectivités, la police, etc. Les travailleurs frontaliers apportent de la richesse au Grand-Duché, mais les coûts sont supportés par les communes françaises. Il faut changer ça. »
■ Propos recueillis par S. Bonetti

« Ne pas brusquer les Luxembourgeois »

Des élus font entendre une voix discordante. « Il y a 128 000 travailleurs frontaliers. Ils contribuent déjà fortement à l'économie du territoire, en payant la taxe foncière, la TVA, faisant vivre les artisans et les commerçants. De même que les 21 000 retraités qui perçoivent leur pension en Lorraine », détaille Jean-Luc André, ancien conseiller régional.

« Une réputation de quémandeurs »

« Déjà que les Français ont une réputation de quémandeurs », soupire Christian Sibella. L'élu de Lexy travaille depuis 40 ans au Luxembourg : « Avec de telles initiatives, on risque plutôt de brusquer les Luxembourgeois. Ce qu'il faut, ce sont des projets en commun. Mais pour cela, il faut aussi qu'on crée de la richesse sur notre territoire. » Il prend l'exemple du parc and ride de Longwy, à l'arrêt, quand celui de Rodange, d'une capacité de 1 700 places, est sorti rapidement de terre.



Jean-Luc André, ancien conseiller régional, met l'accent sur les artisans et les commerçants. Photo d'archives René Eyck

« L'argent du Luxembourg doit servir à des infrastructures utiles »

Même avis chez Arnaud Le Néan : « L'argent du Luxembourg doit servir à des infrastructures utiles, comme le transport, les routes, etc., pas pour boucler le budget général des collectivités. » L'ex-maire de Joppécourt insiste sur la hausse du nombre de

véhicules : « Là, il y a un vrai enjeu transfrontalier. Et si le péage voit le jour sur l'ASL, les difficultés vont augmenter. »

Marie-Claire Binkiewicz, elle, imagine que les bus ou les trains puissent être gratuits, des deux côtés de la frontière : « De même, on pourrait s'entendre avec le Luxembourg pour qu'il contribue à la formation, puisqu'ils en bénéficient. »



Dominique Gros, ancien maire de Metz : « Il ne s'agit pas de renverser la table ! »

L'ancien maire de Metz, Dominique Gros, a fait de la rétrocession fiscale une pierre angulaire. Quand on évoque un déficit de légitimité persistant du sujet, il appelle à regarder ce que fait la France avec ses autres voisins (Monaco, Italie, Suisse, etc.). Rencontre.

La rétrocession fiscale peine encore à gagner en légitimité, pourquoi ?

« Les élus ont peur de froisser les frontaliers. Au contraire, il s'agit de mettre le Luxembourg et ses voisins dans la même dynamique ! Regardons la situation, objectivement : Luxembourg est une métropole qui dépasse ses frontières, 50 % des salariés viennent tous les matins des régions voisines, Lorraine en tête. Le frontalier, comme n'importe quel habitant, a besoin d'équipements : crèche, transport, cadre de vie agréable, etc. Mais son intercommunalité ne peut prélever d'impôt sur l'entreprise au Luxembourg (NDLR : une manne substantielle, quand on voit ce qu'une entreprise comme Amazon, située côté français, apporte à la Métropole de Metz.) Plus on se rapproche de la frontière, plus le taux de création d'entreprises est faible : elles vont toutes au Grand-Duché, même la PME de jardinage. Comment réaliser un investissement public à la hauteur ? »

Pourquoi l'État français ne bouge pas ? Avec les autres voisins, nous avons des conventions fiscales inverses de celle du Luxembourg...

« Prenez un frontalier de



Dominique Gros : « Étudions la situation, objectivement. » Photo d'archives Gilles Wirtz

Monaco : il est prélevé sur son impôt en France, et la France ne rend rien à Monaco. Idem pour un frontalier avec l'Espagne ou l'Italie... C'est l'inverse de la situation au Luxembourg, qui prélève l'impôt du frontalier sans rien rendre. En Suisse, il existe différents modèles de partage, selon les cantons. Dont la rétrocession fiscale, concernant les frontaliers de Genève (NDLR : le canton prélève et rend une partie aux départements voisins et non à Paris). C'est le modèle qui nous semble le plus pertinent. Il ne s'agit pas de renverser la table ! »

Votre association a le projet d'un livre blanc sur le sujet ?

« Pas que sur la rétrocession fiscale, plus largement sur l'ensemble des dossiers entre le Luxembourg et la Lorraine : formations, financement de la dépendance, etc. Avançons enfin sur les sujets structurants. »

■ **Propos recueillis par Hubert Gamelon**

Thionvillois : la rétrocession ne fait pas recette

« La France et la Suisse ont conclu ce traité qui date et qui me paraît, surtout, d'un autre temps. Cela ne colle pas du tout à notre vision. » Pierre Cuny, maire de Thionville, ne veut pas entendre parler de rétrocession fiscale.

● **Des axes de collaboration**
Comptant parmi les voix qui portent dans le Nord mosellan, l'actuel président du Pôle métropolitain frontalier (PMF) - instance qui rassemble huit EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) postés sur la frontière -, poursuit d'autres axes de collaboration avec le Luxembourg.

Le premier d'entre eux a déjà fait ses preuves. Ces dernières années, des projets de cofinancement d'infrastructures avec ce riche voisin ont vu le jour. En 2021, le parking-relais de Metzange 7 MC, financé à parts égales par les deux parties, a marqué la première pierre de ce rapprochement.

Un autre parking, silo celui-ci et en cours d'achèvement près de la gare de Thionville (12 MC), jouit du même monta-



En cours de construction, le parking silo thionvillois de la gare est perfusé de fonds luxembourgeois. Photo d'archives Philippe Neu

nouvelles réalisations toujours sur le terrain de la mobilité. Dans ce cadre institutionnel, Pierre Cuny évoquera également une piste de co-développement novatrice.

● **Compensation financière**

Elle mène non pas à la rétrocession, mais à la compensation. Les deux termes riment, mais leur esprit diffère : « Je souhaite que cette compensation financière soit fléchée

Le cofinancement par le Luxembourg des frais de fonctionnement des crèches françaises est notamment évoqué. Un juste retour des choses selon l'élu, lequel met notamment en avant les horaires d'accueil décalés mis en place par ces structures afin de répondre au quotidien des travailleurs frontaliers. Reste à savoir si le Grand-Duché sera sensible à cette demande de financement déjà chiffré

Rétrocession fiscale : l'exception belge

En 2022, la Belgique a reçu de la part de son voisin une enveloppe de 48 millions d'euros grâce au « Fonds frontalier », un accord dont les racines remontent à la naissance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) en 1921. En 1935, un article était paru afin d'établir une communauté de recettes des droits d'accise perçus sur l'alcool, ce bien étant moins cher au Luxembourg. La rétrocession actuelle en découle et l'ancienneté de cet accord fait office d'argument pour Corinne Cohen, interrogée sur la raison d'une exception belge par *Le Républicain Lorrain* en 2019. Le ministre à la Grande Région avait alors répondu : « C'est un vieux accord. Ceux qui l'ont signé à l'époque avaient peut-être de bonnes raisons de le faire. Nous respectons les engagements passés et les appliquons. »

● **Compensation Martelange**

Au fil du temps, la réparti-

limitrophe où il suffit de traverser la rue pour acheter des produits dans les stations-service luxembourgeoises. Afin de compenser les effets de la différence du taux de TVA, une somme forfaitaire correspondant à 7 % de la part revenant au Grand-Duché était alors déduite et ajoutée à la part revenant à la Belgique. Puis en 2002, le Fonds Reynolds voit le jour afin de verser aux communes belges une somme en fonction du nombre de frontaliers et du niveau de l'impôt communal. Ce que réclament les élus français et allemands.

À ce jour, aucune « compensation Rédinge » ou Audun-le-Tiche n'est à prévoir. Dans une question parlementaire en 2020, Xavier Bettel, alors Premier ministre, assurait que « le gouvernement s'est toujours prononcé contre le principe de rétrocessions fiscales ». Interrogé, le ministre des Finances répond simplement qu'avec la France, « les deux États ont fait le choix du codéveloppement